

EXTRAIT DU REGISTRE DES

REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE

COMMUNE DE DEUIL-LA-BARRE

ARRT DE SARCELLES

SEANCE ORDINAIRE DU 12 DECEMBRE 2022

L'An deux mille vingt-deux, le Douze Décembre, à 20 H 30.

Le CONSEIL MUNICIPAL de DEUIL-LA-BARRE, légalement convoqué par courrier du 06 Décembre 2022 et, par affichage du 06 Décembre 2022, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Mme Muriel SCOLAN, Maire.

PRESENTS : M. BAUX, Mme PETITPAS, Mme DOUAY, M. TIR (Arrivé à la question 03), Mme BRINGER, M. DUFOYER, Adjoint au Maire.

Mme DOLL, Mme MORIN, M. SARFATI, M. DA CRUZ PEREIRA, M. ROUSSEAU, M. NGWE, Mme MICHEL, M. FROIDURE, Mme MICHARD, Mme CHEMOUNY, Mme SIGNOR, M. CELESTIN (a quitté l'assemblée après le vote de la question 07), M. GUIRAL, Mme ANBANE, Mme GOCH-BAUER, M. GAYRARD, M. MEREL, M. GUILLO, Mme HAUDRY, M. ROY, M. LEGROUNE (Arrivé à la question 06), Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

ABSENT(S) EXCUSE(S) : M. CHABANEL, Mme GERMAIN, Mme NAIT-DAOUD, M. MASSERANN, M. BONTEMS, Mme CHALLAL-PEREIRA, M. BROUARD.

Secrétaire : M. GUIRAL.

PROCURATION(S) :	M. CHABANEL	A	Mme SCOLAN,
	Mme GERMAIN	A	Mme DOUAY,
	Mme NAIT-DAOUD	A	Mme DUFOYER,
	M CELESTIN (à partir question 08)	A	Mme PETITPAS,
	M. MASSERANN	A	M. BAUX,
	M. BONTEMS	A	Mme BRINGER,
	Mme CHALLAL-PEREIRA	A	Mme HAUDRY,
	M. BROUARD	A	M. ROY.

16 - MISE EN PLACE DU PREPAIEMENT POUR LES ACTIVITES PERI ET EXTRASCOLAIRES, (L'ACCUEIL PRE ET POST SCOLAIRE, LES ACCUEILS DE LOISIRS DES MERCREDIS, LES ACCUEILS DE LOISIRS DES VACANCES SCOLAIRES, LA RESTAURATION SCOLAIRE, LES SEJOURS, INISPORTS, MULTISPORTS), LE CONSERVATOIRE, LE C2I, LES ARTELIERS, LA PETITE ENFANCE

VU la note présentant cette délibération,

VU l'avis de la Commission de la Vie Educative, de la Jeunesse et du Sport en date du 24 Novembre 2022,

VU l'avis de la Commission de la Santé, du Handicap, de la Famille, des Séniors et de la Petite Enfance en date du 24 Novembre 2022,

VU l'avis de la Commission de la Vie Culturelle, Associative et participative en date du 8 Décembre 2022,

VU l'avis de la Commission du Budget et des Finances en date du 30 Novembre 2022,

CONSIDERANT la nécessité de mettre en place un prépaiement pour l'ensemble des activités municipales,

CONSIDERANT que les tarifs restent inchangés pour l'année scolaire 2022-2023 et qu'ils seront révisés comme chaque année selon l'évolution de l'indice à la consommation,

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, par 26 Voix Pour et 9 Contre (Madame GOCH-BAUER, Messieurs GAYRARD, MEREL, GUILLO, Mesdames HAUDRY et CHALLAL-PEREIRA et Messieurs BROUARD. ROY et LEGROUNE),

APPROUVE la mise en place du prépaiement pour les activités péri et extrascolaires (l'accueil pré et post scolaire, les accueils de loisirs des mercredis, les accueils de loisirs des vacances scolaires, la restauration scolaire, les séjours, inisports, multisports), le conservatoire, les ateliers, la petite enfance,

AUTORISE la mise en place du prépaiement à partir du 1^{er} Janvier 2023, avec une phase d'accompagnement des familles jusqu'à la rentrée de septembre 2023, date à laquelle il deviendra obligatoire.

**FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS,
TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.**

**Pour le Maire empêché et par délégation,
Le Maire-adjoint**

Alain CHABANEL



Acte publié le 22 Décembre 2022



Le Secrétaire de séance,

Julien GUIRAL

